CERTIFICAT DE PROPRIETE N/CP/MINDCAF/61/T600

Le conservateur de la propriété et des Droits Fonciers du WOURI $\underline{B} \underline{\grave{a}}$
DOUALA, soussigné.
Certifie que l'immeuble urbain non bâti sis à DOUALA IV au lieudit
DOULA VILLAGE, d'une superficie de 1000 m², immatriculé au Livre Foncier
du Département du WOURI B, volume 04, Folio 128, S/N 0635.
Appartient en toute propriété à Monsieur FOMAT SOTEZO GUY
MARCEL, Declarant en Douane domicilié à DOUALA-MAKEPE, né le 14/09/1984 à DOUALA de SOTEZO et de MANGOLONG EMMILIENNE,
Camerounaise, pour l'avoir acquis par retrait d'indivision du TF
<u>N°10063/WOURI.</u>
Ledit Titre Foncier sur lequel un Duplicatum N 2 a été délivré suivant
Ordonnance n 1989 du 21/03/2014 rendue par le PTPI de DOUALA
BONAMOUSSADI, n'est à ce jour grevé d'aucune charge ni d'aucun droit
conformément aux inscriptions contenues dans la copie du Titre Foncier.
En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de
<u>droit.</u> /

ATTESTATION DE TRAVAIL
Je soussigné, SONKOU MARCOUS, Directeur du garage TOKYO
<u>certifie</u>
que Monsieur MVEIMBLANG MENGUI Arsène, né le 04 octobre 1987 a été
employé en qualité de Mécanicien Automobile dans mon garage sous le
matricule 006/TOKYO/2014 pour la période allant du 04 janvier 2014 au 30
novembre 2022.
En foi de quoi la présente Attestation de Travail lui est délivrée à
<u>sa</u>
demande et pour faire valoir partout ou besoin se fera.